

COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 17
Conseillers présents : 11
Nombre de pouvoirs : 5
Affiché le 23 janvier 2025

Conseil municipal du 21 janvier 2025

Sous la présidence du maire M. Jean-Claude LASTHAUS

Étaient présents : Mme BAUER Carine, M. BOHR Freddy, Mme DIEMER Estelle, M. DIEMER Steve, Mme GROSJEAN Michelle, Mme KRAEMER Anne-Marie, M. LUX Pierre, M. MARTINI Matthieu, Mme MERCK Martine, M. URBAN Jean-Marc,

Absents : Mme ERNE-HEINTZ Valentine qui donne pouvoir à Mme MERCK Martine, M. GASS Charles qui donne pouvoir à M. Jean-Claude LASTHAUS, M. KRENCKER Julien qui donne pouvoir à M. URBAN Jean-Marc, Mme NIESS Laetitia qui donne pouvoir à Mme KRAEMER Anne-Marie, Mme ZEISSLOFF Patricia qui donne pouvoir à M. BOHR Freddy, M. REYMUND Antoine

Secrétaire de séance : M. LUX Pierre

4. OBJET : CLASSEMENT D'UN CHEMIN RURAL EN VOIRIE COMMUNALE

Vu le Code de la voirie routière en ses articles L.132-2 et L. 123-3, L. 141-3, L. 162-5, R. 141-4 à R. 141-10,

Vu le code rural et de la pêche maritime en ses articles L. 121-17, L. 161-1 et suivants,

Considérant la nécessité de classer une portion de 40 m environ de ce chemin en voirie communale afin d'assurer l'accès à un futur lotissement,

Le maire rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, et qu'aux termes de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

Décide le classement d'une portion d'environ 40m du chemin rural situé dans le prolongement de la rue des Remparts situé en zone 1AU au niveau de l'accès de la zone prévue pour l'aménagement du futur lotissement,

Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Copie conforme,

Le Maire,

Jean-Claude LASTHAUS



Le secrétaire de séance,

Accusé de réception en préfecture
067-2101-04-20250121-20252101-04-DE
Date de transmission : 23/01/2025
Date de réception préfecture : 23/01/2025